

Règlements pour l'organisation
et la participation aux
Championnats québécois d'ultimate 7 x 7

Fédération québécoise d'ultimate



Version adoptée par les ARA
réunis en Conseil d'administration le
18 avril 2009

1. Définitions et notations

- FQU = Fédération québécoise d'ultimate.
- CA de la FQU = Conseil d'administration de la FQU.
- CE de la FQU = Comité exécutif de la FQU.
- CUPA = Canadian Ultimate Player Association.
- UPA = Ultimate Players Association
- ARA = Association régionale affiliée tel que défini dans les règlements généraux de la FQU.
- CQU7 = Championnats québécois d'ultimate 7x7.
- CCU = Championnats canadiens d'ultimate.
- Les CQU7 sont divisés en **catégories** : Ouvert, Femme, Mixte, Maître Homme, Maître Femme, Maître Mixte, Junior Femme, Junior Homme et Junior Mixte.

2. Responsabilités du CA de la FQU

- Déléguer l'organisation du CQU7 à une ou des ARA pour les catégories nécessaires, c'est-à-dire pour les catégories où il y a plus d'équipes inscrites que de places allouées aux équipes du Québec pour les CCU.
- Pour les catégories où il y a autant ou moins d'équipes inscrites que de places allouées pour les CCU, les représentants des associations impliquées décident de la forme que prendra le CQU7 en accord avec le CA de la FQU.
- Prendre des décisions en cas de litige.

3. Responsabilités du CE de la FQU

- Assurer la bonne communication entre la CUPA, la FQU et les organisateurs du tournoi en créant et en gérant une liste d'envoi nommée : cqu7@fqu.ca.

4. Responsabilités de la CUPA

- S'assurer que la liste des équipes participantes au CQU7 correspond à la liste de la FQU et des organisateurs de tournoi avant de la publier sur le site de la CUPA.
- Donner l'accès aux alignements des équipes à la FQU et aux organisateurs du CQU7.

5. Responsabilités de l'organisateur du CQU7

- Organiser un tournoi sobre dont le budget couvre le strict nécessaire (sans party, sans souper et sans trophée).
- Déterminer les coûts d'inscription par équipe et les publier avant le 30 mai.
- Établir et publier l'horaire du CQU7 avant le 30 juin selon les Règles de format de tournoi de la UPA.
- Offrir des services de base (terrains lignés, cônes, tableaux de pointage, chronomètres, nourriture et bénévoles) aux joueurs durant les journées de tournoi.
- Respecter les Règlements du Document de sécurité de la FQU.
- Rendre disponible dès le début du tournoi aux personnes en faisant la demande l'alignement déclaré par chacune des équipes participantes.
- Tenir le tournoi durant la première ou la deuxième fin de semaine de juillet.

6. Responsabilités des équipes désirant participer aux CCU

- Annoncer son intention de participer aux CCU à l'adresse cqu7@fqu.ca avant le 15 juin.
- Participer au CQU7 de sa catégorie, si nécessaire, en respectant ses règles de participation écrites ci-bas.
- Se qualifier parmi les meilleures équipes au classement final du CQU7. Les équipes se verront offrir de participer aux CCU en commençant par la meilleure et tant qu'il y aura encore de la place.

7. Responsabilités des équipes désirant participer aux CQU7

- Annoncer son intention de participer aux CQU7 à l'adresse cqu7@fqu.ca avant le 15 juin.
- Respecter les Règlements de la CUPA pour la participation aux régionaux, notamment :
 - Tous les joueurs doivent payer les frais de membres compétitifs à la CUPA avant le début du CQU7.
 - Remplir l'alignement de l'équipe sur le site de la CUPA avant le CQU7.
- Respecter les Règlements de la CUPA pour la participation aux CCU, notamment :
 - Envoyer le dépôt de 500\$ à la CUPA avant le 15 juin.
- Tous les joueurs doivent être membres d'une ARA de la FQU, sauf les joueurs qui viennent d'une région externe au Québec en nombre limité par les règles de la CUPA.
- Un joueur peut jouer dans au plus une équipe et dans au plus une catégorie.
- Payer les frais d'inscription au CQU7 avant le 15 juin aux organisateurs du tournoi.